



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pour 0 nouvelle contamination VIH

Question écrite n° 3182

Texte de la question

M. Hadrien Clouet interroge M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur l'absence de progrès du pays dans la lutte contre l'épidémie de SIDA. En effet, la France fait pâle figure. L'engagement pris auprès de l'ONUSIDA (90 % de connaissance du statut sérologique, 90 % d'accès à un traitement antirétroviral durable, 90 % de charge virale supprimée pour les personnes sous traitement) pour 2020 n'est toujours pas respecté. D'autant qu'en 2025, la France est tenue par un objectif plus ambitieux de 95-95-95, condition nécessaire en vue d'enrayer l'épidémie. Les politiques récentes vont à rebours de cette exigence. Invisibilisation du VIH dans le discours public ; gavage des laboratoires pharmaceutiques qui développent des thérapies innovantes hors de prix ; attaques contre l'aide médicale d'État qui enrayer la propagation de l'épidémie et sauve des vies ; multiplication des déremboursements et des restes à charge interdisant à des milliers de personnes l'accès correct aux soins, autant de décisions gouvernementales qui encouragent les nouvelles contaminations et propagent ainsi l'épidémie. Les connaissances scientifiques, les avancées médicales et les moyens techniques sont pourtant disponibles. Construire un monde 0 nouvelle contamination repose sur une seule volonté politique. Aussi M. le député demande-t-il à M. le ministre dans quels délais il atteindra l'objectif 95-95-95 de l'ONUSIDA et par quel grand plan national de dépistage. Comment celui-ci atteindra-t-il les personnes particulièrement exposées (précaires, migrantes, incarcérées, usagères de drogues, pratiquantes de *chemsex* par exemple) dont un grand nombre ignorent leur propre statut sérologique ? Il lui demande enfin quelle est son opinion sur le transfert des politiques de lutte contre le drogues du ministère de l'intérieur vers le ministère de la santé, afin de remplacer les obsessions répressives par une politique de prévention.

Texte de la réponse

La lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine/sida (VIH) demeure une priorité de santé publique et s'inscrit dans les objectifs fixés par l'ONUSIDA, notamment l'engagement 95-95-95. Conscient des enjeux, le Gouvernement a mis en place ces dernières années plusieurs dispositifs majeurs visant à renforcer le dépistage, l'accès aux traitements et la prévention. Ainsi, la stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030 est déclinée en feuilles de route pluriannuelles et structure les actions de lutte contre le VIH et de promotion de la santé sexuelle. La feuille de route 2021-2024, consultable publiquement, intègre pleinement l'objectif 95-95-95 et inclut des mesures innovantes, notamment pour faciliter l'accès à la prophylaxie pré-exposition (action 14 de la feuille de route) et au traitement post-exposition (action 15 de la feuille de route). Celle-ci cible par exemple les populations citées : - les personnes pratiquant le chemsex (action 23 de la feuille de route) ; - les populations en situation de migration (action 19 de la feuille de route) ; - les publics allophones et éloignés du système de soins (actions 2 et 12 de la feuille de route) ; - les personnes placées sous main de justice (action 7 de la feuille de route). Le renforcement du dépistage mis en place en 2022 par le dispositif VIHTest a permis un accès direct au dépistage du VIH pour tous les assurés, sans rendez-vous, sans ordonnance et sans avance de frais. Ce dispositif a largement contribué à l'augmentation du dépistage, atteignant 7,5 millions de tests réalisés en 2023. Fort de son succès, il a été étendu en septembre 2024 à quatre autres Infections sexuellement transmissibles

(IST), dont le dépistage est sans avance de frais pour les moins de 26 ans et sans ordonnance pour toutes et tous, témoignant de l'engagement du gouvernement en matière de prévention et d'accès aux soins. Le développement de nouveaux outils de prévention pour permettre l'accès aux dispositifs de prévention continue d'évoluer. Depuis le 1er janvier 2023, la dispensation de préservatifs sans avance de frais et sans ordonnance en pharmacie pour les personnes de moins de 26 ans en est devenu un de ses leviers essentiels. Il est également remboursé à 65 % pour toutes et tous avec ordonnance. Par ailleurs, le développement de nouvelles formes de prévention combinée, incluant des traitements médicamenteux innovants, reste une priorité avec une offre ciblée pour les publics les plus vulnérables en santé sexuelle. La Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2025 prévoit la création des centres de santé et de médiation en santé sexuelle. Issue de l'expérimentation des Centres de santé d'approche communautaire (CSAC), proposée par l'action n° 15 de la première feuille de route 2018-2020 de la stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030, dans le cadre du dispositif article 51 de la LFSS pour 2018. Quatre centres ont ainsi été déployés à Paris, Lyon, Marseille et Montpellier, en raison de la forte prévalence de l'épidémie de VIH dans ces territoires. L'évaluation réalisée en 2023 des CSAC a démontré leur pertinence pour atteindre le public cible (populations très à risque de contracter et de transmettre le VIH et les IST) et leur intérêt en termes de santé publique. L'offre structurée et innovante en santé sexuelle de ce dispositif s'inscrit en complémentarité de celle des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic : - à la fois par son approche communautaire à travers des médiateurs en santé, adaptée aux besoins spécifiques des populations vulnérables ; - par ses modalités de prise en charge dans des délais courts (quelques heures) et dans une même unité de lieu grâce à la pratique de la biologie délocalisée : le « Test and Treat » (Dépister et Traiter) ; - mais également par son approche holistique de la santé sexuelle, offrant non seulement le dépistage et le traitement du VIH et des IST ; - mais également des consultations avec des spécialistes. Enfin, la collaboration renforcée avec les acteurs de terrain reste très active. Le ministère travaille en lien étroit avec les associations communautaires et les professionnels de santé afin d'adapter les dispositifs aux besoins des publics concernés. L'accompagnement des personnes vivant avec le VIH, la réduction des inégalités d'accès aux soins et la lutte contre la stigmatisation restent au cœur des politiques publiques. Ainsi, les actions mises en œuvre ces dernières années témoignent de la mobilisation constante du Gouvernement pour atteindre les objectifs fixés par l'ONUSIDA. Cette dynamique se poursuivra avec la prochaine feuille de route de la stratégie nationale de santé sexuelle, qui renforcera encore les dispositifs existants et proposera de nouvelles mesures adaptées aux défis actuels de la lutte contre l'épidémie. Le caractère interministériel de mobilisation contre les addictions est fondamental et ne saurait être remis en cause. La stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027 réaffirme ainsi la nécessité d'une approche équilibrée entre, d'une part, le volet sécuritaire incluant la répression des trafics et des usages illicites et, d'autre part, le volet sanitaire défini par le continuum prévention, réduction des risques et des dommages et prise en charge / soin pour les personnes dépendantes.

Données clés

Auteur : [M. Hadrien Clouet](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3182

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 mars 2025

Question publiée au JO le : [14 janvier 2025](#), page 106

Réponse publiée au JO le : [15 avril 2025](#), page 2782